

Règlement « Anniversaire ressource »

Le sport c'est la ressource asbl

Dénomination : Le sport c'est la ressource asbl - Ressource toi !

Siège social : Rue du ménil 58

Localité : Breuvanne

Tél. : 0474/ 93 07 52

N° Asbl : Be 0507851220

N° Bancaire : Be89 1030 4094 5485

info@ressource-toi.be

www.ressource-toi.be

Règlement d'ordre intérieur

Article. 1. Toute personne devra suivre le règlement de l'asbl ou imposé par le propriétaire du lieu.

Tout règlement sera donné si demande du parent.

Dès lors, nous vous conseillons de prendre connaissance de ces différents points.

Article. 2. L'asbl le sport c'est la ressource possède **une assurance responsabilité civile**. Cette protection sera complétée par une assurance Ethias contre les accidents sportifs (voir contenu sur www.ressource-toi.be)

Attention, un renvoi immédiat sans remboursement peut être fait **si** un refus d'adhérer aux différents règlements **se répète**.

Seul Monsieur **Ponsard Julien** sera susceptible de prendre cette décision.

Toute inscription devra passer par le site de l'asbl.

L'asbl se réserve le droit d'annuler ou de réorganiser des cours si un manque d'inscriptions.

Article. 3. OPTIONS POSSIBLES (**SUPPLÉMENT**) - sélection pendant l'inscription

Une salle pourra être mise à disposition

Cette salle dispose de toutes les commodités nécessaires.

Un canon à chaleur avec bonbonne pourra compléter cette offre.

Il est possible de vous préparer la salle tout en couleur avant votre arrivée ainsi que de ranger et nettoyer la salle après votre départ.

Article.4. Informations générale

DATES

A la date que vous souhaitez

FORMULES

- Formule forfaitaire avec 10 enfants.
 - Possible d'agrandir ce nombre de 10 enfants si demande.
 - Un supplémentaire par enfant sera demandé.
- Assurance sportive comprise
- Possible de sélectionner plusieurs animations.
 - Une remise de 30% vous sera octroyée à partir de la deuxième activité sélectionnée.
- Possible d'augmenter la durée de l'animation sélectionnée.
- Une salle sera mise à votre disposition (dispose de toute les commodités)

Une caution sera demandée. (200 euros)

Attention, l'asbl le sport c'est la ressource décline toute responsabilité en cas de dégât matériel, vandalisme, de vol et ce, avant, pendant et après l'activité.

Un état des lieux du bâtiment sera fait à la remise des clés avant l'activité et à votre départ.

- Un canon à chaleur pourra compléter cette offre.
 - Il est possible de vous **préparer la salle** tout en couleur avant votre arrivée mais aussi **de ranger et nettoyer** la salle après votre départ.
 - Assurance annulation proposée. (Article 5.)

TARIFS

Possible d'augmenter le nombre de participants et la durée de l'activité.

1° Escrime

- 1h30 - 130.00 euros

2° Boost air archerie

- 1h30 - 130.00 euros

3° Les tribus

- 2h00 - 125.00 euros

4° Parcours d'orientation

- 1h30 - 125.00 euros

5° Pourquoi ne pas fêter son anniversaire dans l'obscurité !?

- 1h30 - 125.00 euros

6° Jeux aquatique

- 1h - 115.00 euros

ENDROIT

L'activité sera proposée sur Neufchâteau ou au plus près de chez vous*.
La seule condition sera un bois à proximité ou piscine (si option sélectionnée)
Attention, un défraiement vous sera demandé si option « à domicile »

Article. 5. Annulation

Assurance annulation.

Attention, l'asbl se réserve le droit d'annuler si les conditions météorologiques ne se prêtent pas à l'activité choisie.

Aucune retenue administrative sera prélevée.

Si annulation des parents ?

Si annulation avant session, elle devra être faite au minimum 7 jours avant son début pour un remboursement

Lors de l'inscription, une assurance annulation pourra être sélectionnée. Elle vous permettra d'annuler l'anniversaire sans avoir des frais administratifs.

Sans cette assurance, un prélèvement forfaitaire de 25 euros sera retenu par l'asbl suite à une annulation de votre part.

Article. 6. **Tous les paiements** devront être réglés avant l'anniversaire.

Article. 7. Les parents et les enfants sont tenus de respecter **le matériel, les locaux et toutes autres personnes** qui les entourent.

Article. 8. L'asbl le sport c'est la ressource **décline toute responsabilité** en cas de perte, de vol et ce, avant, pendant et après l'activité. Nous vous conseillons de laisser vos objets de valeur à la maison.

Article. 9. Dans le courant de l'année, **les informations concernant l'anniversaire** vous seront envoyées par **email**. Merci de vous assurer de la communication à l'asbl de la bonne adresse.

Nous ne pourrons être tenu responsable d'une « **non information** ».

Article. 10. Vous ne serez **pas autorisé** à rester pendant la période **d'anniversaire** de votre enfant.

Article. 11. **Retard d'un parent avec son enfant pour l'anniversaire**. Il ne sera pas possible de récupérer une arrivée tardive. L'animation anniversaire commence et se termine à l'heure réservée.

Article. 12. Intempérie, maladie, absence d'un moniteur. Seul l'asbl le sport c'est la ressource décidera de la nécessité d'annuler les cours. Si cela se produit, un cours sera rajouté systématiquement au calendrier.

Aucun recours contre l'asbl ne sera recevable. (voir point 4)

Article. 13. Droit d'image. Chaque famille de participant(s) **autorise** expressément l'asbl le sport c'est la ressource **à utiliser les images** fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, images prises à l'occasion de sa participation aux cours proposés par l'asbl, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur. S'il **ne désire pas que son image soit utilisée**, il doit en faire la demande écrite, par mail ou par courrier.

Merci aux parents de ne prendre des photos ou vidéos **si et seulement après demande et autorisation** des personnes qui y apparaîtront. L'asbl **décline toute responsabilité** en cas d'atteinte à la vie privée suite à la négligence d'autrui.

Article. 14. La lecture **du règlement** et de l'**organisation des cours** est obligatoire.

Article. 15. Tout changement ou décision au sein et dans l'intérêt du club sont sous la responsabilité de Monsieur **Ponsard Julien** responsable de l'asbl le sport c'est la ressource.

Article. 16. Même sans signature, le paiement de l'affiliation fait office d'acceptation à ce règlement.

Asbl le sport c'est la ressource

Julien Ponsard - Président

www.ressource-toi.be

RESSOURCE-TOI !

